

PMRA approved Sub no. 2020-1059

June 12, 2020

Container Label

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

**HERBICIDE REFINE<sup>MD</sup> SG en pochettes TOSS-N-GO<sup>MD</sup>**

GRANULES SOLUBLES 50 %

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER OU BLÉ DUR),  
L'ORGE DE PRINTEMPS, L'AVOINE ET LES ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES  
DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES, SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 28286 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS** : Thifensulfuron-méthyle 33,35 %  
Tribénuron-méthyle 16,65 %

Avertissement : Contient l'allergène lait et sulfites

**CONTENU NET**: 121,5 - 486 grammes  
(1– 4 pochettes hydrosolubles de 121,5 grammes chacune)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

## **PRÉCAUTIONS:**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- PORTER LES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE CHEMISE A MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITES DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVÉR SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVÉR SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.

## **PREMIERS SOINS:**

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<p><b>EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</b></p>
--

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation. Ne pas appliquer dans des champs où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas dépasser un total de 30 g de L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG Toss-N-Go<sup>md</sup> par hectare par année de culture.
- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

#### **ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours.

Bien refermer le contenant.

#### **ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

<sup>md/mc</sup> REFINE et TOSS-N-GO sont marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

## **HERBICIDE REFINE<sup>MD</sup>SG en pochettes TOSS-N-GO<sup>MD</sup>**

GRANULES SOLUBLES 50 %

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER OU BLÉ DUR),  
L'ORGE DE PRINTEMPS, L'AVOINE ET LES ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES  
DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES, SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 28286 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS** : Thifensulfuron-méthyle 33,35 %  
Tribénuron-méthyle 16,65 %

Avertissement : Contient l'allergène lait et sulfites

**CONTENU NET**: 121,5 - 486 grammes  
(1– 4 pochettes hydrosolubles de 121,5 grammes chacune)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

### **PRÉCAUTIONS:**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- PORTER LES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVÉ SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVÉ SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.

- NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.

#### **PREMIERS SOINS:**

##### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

##### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

##### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

##### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148**

##### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Administrier un traitement symptomatique.

#### **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation. Ne pas appliquer dans des champs où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas dépasser un total de 30 g de L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG Toss-N-Go<sup>md</sup> par hectare par année de culture.
- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉCAUTIONS:.....	4
PREMIERS SOINS:.....	5
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: .....	5
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:.....	5
EN CAS D'INGESTION: .....	5
EN CAS D'INHALATION:.....	5
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : .....	5
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX .....	5
DESCRIPTION DU PRODUIT .....	8
RÉENSEMENCEMENT:.....	9
Intervalles minimaux pour la rotation des cultures :.....	9
RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :.....	9
RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS : .....	9
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :.....	9
RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :.....	9
PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :.....	9
DIRECTIVES D'APPLICATION : .....	10
<u>APPLICATION TERRESTRE:</u> .....	10
<u>APPLICATION AÉRIENNE:</u> .....	10
MODE D'EMPLOI : .....	12
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE .....	13
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> .....	13
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + MCPA .....	14
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS.....	15
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + 2,4-D amine ou ester .....	15
BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS.....	16
L'HERBICIDE REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + L'herbicide ACCORD* Sous forme de granulé mouillable.....	16
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + L'herbicide ASSERT* 300LC.....	17
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + l'herbicide ASSERT* 300 LC+ MCPA Ester....	18
L'HERBICIDE REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY.....	19
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + PUMA* 120 SUPER .....	19
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> +MCPA ESTER + PUMA* 120 SUPER.....	20
L'HERBICIDE REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + L'herbicide ACCORD* Sous forme de granulé mouillable + PUMA* 120 SUPER .....	20
L'HERBICIDE REFINE <sup>MD</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + L'HERBICIDE RETAIN* B + 2,4-D ESTER	21
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS .....	22
L'HERBICIDE REFINE <sup>MD</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> +L'HERBICIDE ATTAIN* MÉLANGE EN RÉSERVOIR.....	22
HERBICIDE REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + HERBICIDE AXIAL* 100EC .....	23
HERBICIDE REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + HERBICIDE AXIAL 100EC + MCPA Ester....	23
l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + CURTAIL* M.....	24
l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + LONTREL* 360.....	25
l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + LONTREL* 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER .....	25
BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR).....	26
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + HORIZON* 240 EC .....	26
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + MCPA ESTER + HORIZON* 240 EC .....	27
L'HERBICIDE REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + HORIZON* 240 EC + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY .....	27
L'HERBICIDE REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + ACCORD* + HORIZON* 240 EC .....	28
L'HERBICIDE REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + SIMPLICITY* .....	29
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) .....	29

L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + ACCORD* + AVENGE* 200-C .....	29
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + 2,4-D AMINE ou ESTER + EVEREST*	
SOLUPAK <sup>®</sup> 70 DF ou EVEREST <sup>®</sup> 70 DF .....	30
USAGES LIMITÉS.....	31
ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES.....	31
APPLICATION AUTOMNALE SUR LE BLÉ D'HIVER DANS L'EST DU CANADA .....	33
RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE : .....	33
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE: .....	33
DIRECTIVES DE MÉLANGE:.....	33
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPECIALES POUR LES INJECTEURS .....	34
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL .....	35
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:.....	35
DIRECTIVES DE NETTOYAGE :.....	35
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE .....	35
ENTREPOSAGE: .....	36
ÉLIMINATION:.....	36

## DESCRIPTION DU PRODUIT

L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur), l'orge de printemps et l'avoine qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées, et des graminées destinées pour le fourrage ou la production de semences.

L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-n-Go<sup>md</sup> est un herbicide sous forme de granules dispersables renfermant 50 % de matière active contenus dans une pellicule hydrosoluble. Ce produit est non corrosif, non inflammable, non volatil et il ne gèle pas.

L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> doit être mélangé avec de l'eau et avec un agent tensio-actif recommandé et appliqué uniformément à la volée. Les agents tensio-actifs recommandés sont AGRAL<sup>®</sup> 90, AG-SURF<sup>®</sup> et CITOWETT<sup>®</sup> PLUS, LIBERATE<sup>®</sup> ADJUVANT, AG-SURF<sup>®</sup> II, HIACTIVATE<sup>®</sup> NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR, ADJUVANT SUPER MOUILLANT ET ENHANCE<sup>®</sup>. Appliquer à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> en maximisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer au paragraphe « Mode d'Emploi » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

Attendre deux mois après une application de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> avant d'ensemencer le champ avec les cultures suivantes: canola, lin, lentilles et luzerne. Toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-n-Go<sup>md</sup>



## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : Lire avant l'utilisation

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps et l'avoine.

## RÉENSEMENCEMENT:

### Intervalles minimaux pour la rotation des cultures :

Intervalle minimal	Culture
2 mois	Canola, lin, lentilles, luzerne
Année de culture suivante	Toutes les cultures

## RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :

On ne peut utiliser le blé, l'orge de printemps ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

## RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :

N'utiliser l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-n-Go<sup>md</sup> que sur les variétés enregistrées courantes de blé (blé de printemps, blé d'hiver, blé dur), d'orge de printemps et d'avoine. Se renseigner auprès de FMC of Canada Limited sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :

Après une heure ou plus, l'efficacité de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> ne sera pas réduite par la précipitation de moins de 25 mm.

## RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

### PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est homologué. L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.

- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 30 grammes/hectare de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> par année.
- NE PAS retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC of Canada limited.

## **DIRECTIVES D'APPLICATION :**

### **APPLICATION TERRESTRE:**

Pulvériser uniformément à l'aide d'un outillage bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

### **APPLICATION AÉRIENNE:**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide nationale d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

### **MODE D'EMPLOI :**

- L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est formulé en granulés mouillables ou solubles placés dans un sachet hydrosoluble scellé. Laisser tomber un sachet hydrosoluble intact directement dans le réservoir du pulvérisateur. Le sachet hydrosoluble et le pesticide seront rapidement dissous dans l'eau.
- Éviter de mouiller le sachet hydrosoluble avant de l'utiliser. NE PAS manipuler le sachet avec des mains ou des gants mouillés pour éviter de le rompre. N'enlever le film enveloppant le sachet hydrosoluble qu'au moment d'utiliser celui-ci.
- NE PAS ouvrir les sachets hydrosoluble ni tenter d'en extraire le contenu. Le contenu n'est pas conçu pour être remesuré ou subdivisé.
- NE PAS utiliser un sachet hydrosoluble ouvert ou troué.
- Si on trouve un sachet hydrosoluble endommagé après avoir enlevé le film enveloppant, éviter de toucher et d'inhaler le produit. Manipuler le sachet hydrosoluble avec des gants résistant aux produits chimiques et l'éliminer en suivant les instructions sous la rubrique ÉLIMINATION.

#### Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

- NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ou lorsque le vent soufflent en rafales. NE PAS appliquer quand les vents soufflent à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans la zone à traiter. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossière correspondant à la classification de l'ASAE. Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, l'espacement entre les buses sur la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

### **ZONES TAMPONS**

Les méthodes et l'équipement de pulvérisation suivants N'EXIGENT PAS l'aménagement d'une zone tampon : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à dos, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation dans le sol.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, sous le vent, des habitats terrestres vulnérables (tel que les prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres ou zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de :		
			Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			<1 m	> 1m	
Pulvérisateur agricole*	Le blé, l'orge de printemps, l'avoine et les graminées fourragères		1	0	15
Application par voie aérienne	Le blé, l'orge de printemps, l'avoine et les graminées fourragères	Voilure fixe	1	0	125
		Voilure tournante	1	0	100

\* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen ou grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

## MODE D'EMPLOI :

## BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE

<b>L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup></b>	
<b>ENDROIT</b> : Aucune restriction	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et avant l'apparition de la feuille étendard, avant l'apparition des épis, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance ayant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. La couverture complète des mauvaises herbes est nécessaire.	
<b>TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf*, Citowett* Plus, Liberate* Adjuvant, Ag-Surf* II, HiActivate* Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance*	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout, puis l'adjuvant, tout en maintenant l'agitation. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	bourse-à-pasteur
neslie paniculée	tabouret des champs
stellaire moyenne <sup>1</sup>	sarrasin de Tartarie
spargoute des champs	colza spontané <sup>2</sup>
saponaire des vaches	renouée liseron <sup>3</sup>
sagesse des chirurgiens	moutarde des champs
séneçon vulgaire	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b>
ortie royale	chardon des champs <sup>4</sup>
kochia à balais	gaillet grateron (1-3 verticilles)
chénopode blanc	mauve à feuilles rondes <sup>5</sup>
crépis des toits	matricaire inodore
amarante à racine rouge	laiteron des champs <sup>4</sup>
soude roulante	érodium ciculaire (2-6 feuilles)
tournesol spontané	linaire vulgaire <sup>6</sup>

### Notes :

1. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1<sup>re</sup> – 6<sup>e</sup> feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
2. L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield\* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart\*)
3. Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon à la 5<sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans les conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
4. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les chardons de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
5. Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.

6. Appliquer lorsque les plants de linéaire vulgaire ont moins de 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe inclut, en plus de l'application d'un herbicide chimique, des labours fréquents.

<b>L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + MCPA</b>	
<b>ENDROIT</b> : Aucune restriction	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
MCPA amine ou ester 500	0,7 – 1,1 litre/hectare (350-560 grammes d'équivalent acide/hectare) ou 0,56 litre/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare).
OU	OU
MCPA Ester 600	0,58 -0,9 litre/hectare (350-540 grammes d'équivalent acide/hectare) ou 0,47 litres/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare).
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf*, Citowett* Plus, Liberate* Adjuvant, Ag-Surf* II, HiActivate* Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance*	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
Note : Aucun adjuvant requis lorsque mélange en réservoir avec le MCPA Ester.	
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout avant l'addition du MCPA. Ajouter le MCPA, avec l'agitation réduite, et ensuite l'adjuvant (si nécessaire). Se référer à la section intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » de l'étiquette. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à l'étiquette de MCPA pour plus de renseignements concernant son application et les précautions d'emploi.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE REFINE<sup>MD</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + MCPA À 350-560 GRAMMES D'ÉQUIVALENT ACIDE/HECTARE</b>	
renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	bourse-à-pasteur
neslie paniculée	tabouret des champs
bardane (jeunes pousses)	sarrasin de Tartarie
stellaire moyenne <sup>1</sup>	Sisymbre élevé
Lampourde glouteron <sup>2</sup>	colza spontané <sup>3</sup>
spargoute des champs	renouée liseron <sup>4</sup>
Pissenlit <sup>7</sup> (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre)	moutarde des champs
saponaire des vaches	
Fausse herbe à poux <sup>2</sup>	Radis sauvage
sagesse des chirurgiens	Vélar fausse-girolée
Grande herbe à poux <sup>2</sup>	
Vélar d'Orient	
ortie royale	
Moutarde d'Inde	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b>
kochia à balais <sup>2</sup>	chardon des champs <sup>5</sup>
chénopode blanc	gaillet grateron (1-3 verticilles)
Plantain (commun)	mauve à feuilles rondes <sup>6</sup>
Laitue scariote	matricaire inodore
Herbe à poux <sup>2</sup>	laiteron des champs <sup>5</sup>
amarante à racine rouge	érodium ciculaire (2-6 feuilles) (MCPA ester seulement)

soude roulante	
Ansérine de Russie <sup>2</sup>	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE REFINE<sup>MD</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + MCPA À 280 GRAMMES D'ÉQUIVALENT ACIDE/HECTARE</b>	
Mauvaises herbes supprimée ou réprimée par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-M-Go <sup>md</sup> seul, plus :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés Clearfield*) (stade de 2-4 feuilles)</li> <li>- Pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre)</li> </ul>	

**Notes :**

1. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1<sup>re</sup> – 6<sup>e</sup> feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
2. Utiliser un minimum de 400 grammes de matière active de MCPA par hectare.
3. Pour les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield\*).
4. Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon à la 5<sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
5. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression sur les parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les chardons de nuire à la culture. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.
6. Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> plus le MCPA retarde la croissance de la mauve à feuilles rondes, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.
7. MCPA Ester seulement.

**BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS**

<b>L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + 2,4-D amine ou ester</b>	
<b>ENDROIT :</b> Aucune restriction	
<b>CULTURE(S) :</b> Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps seulement. NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION:</b> Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 <sup>e</sup> feuille jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
Choisir l'un des suivants :	
1. 2,4-D amine 500	0,84-1.1 litre/hectare
2. 2,4-D ester LV700	0,6-0,8 litre/hectare
3. 2,4-D ester LV600	0,7-0,9 litre/hectare
4. Équivalent acide	
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf*, Citowett* Plus, Liberate* Adjuvant, Ag-Surf* II, HiActivate* Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance*	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE :</b> S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout avant l'addition du 2,4-D. Ajouter le 2,4-D, avec l'agitation réduite, et ensuite l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à l'étiquette de 2,4-D pour plus de renseignements sur l'application et les précautions à observer.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	tabouret des champs
neslie paniculée	érodium cicutaire (2-6 feuilles) (2,4-D ester seulement)
Bardane (jeunes pousses)	sarrasin de Tartarie
stellaire moyenne <sup>1</sup>	Sisymbre élevé
Lampourde glouteron	colza spontané <sup>2</sup>
Petite herbe à poux	renouée liseron <sup>3</sup>
spargoute des champs	moutarde des champs
saponaire des vaches	Radis sauvage
Fausse herbe à poux	Vélar fausse-girolée
sagesse des chirurgiens	
Grande herbe à poux	
Vélar d'orient	
ortie royale	
Moutarde d'Inde	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b>
kochia à balais	chardon des champs <sup>4</sup>
chénopode blanc	mauve à feuilles rondes <sup>5</sup>
Plantain (commun)	matricaire inodore
Laitue scariote	laiteron des champs <sup>4</sup>
amarante à racine rouge	Linaire vulgaire (2,4-D ester seulement)
Ansérine de Russie	
soude roulante	
bourse-à-pasteur	

Notes :

1. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1<sup>re</sup> – 6<sup>e</sup> feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
2. Pour les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield\* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart\*), consulter l'étiquette du 2,4-D pour connaître les taux d'application appropriés.
3. Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon à la 5<sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
4. Appliquer lorsque la majorité des chardons des champs est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. L'herbicide REFINE SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> plus le 2,4-D empêcheront les chardons de nuire à la culture. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.
5. Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> plus le 2,4-D retarde la croissance de la mauve à feuilles rondes, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.

**BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS**

**L'HERBICIDE REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + L'herbicide ACCORD\* Sous forme de granulé mouillable**

**ENDROIT :** Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S) :** Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps (cultivée seulement pour l'alimentation animale). **Non contre-ensemencé de plantes fourragères.**



<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer en postlevée du stade de la 2 <sup>e</sup> feuille à la 5 <sup>e</sup> feuille de la culture. Voir ci-dessous pour connaître les stades des mauvaises herbes.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
L'herbicide ACCORD* Sous forme de granulé mouillable	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes énumérées ci-dessous. 165 grammes/hectare pour la sétaire verte 67 grammes/hectare pour le gaillet grateron (1-4 feuilles) et le laiteron potager (1-4 feuilles)
Adjuvant : MERGE* seulement	10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0% v/v)
<b>MÉLANGE :</b> S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout. Ajouter Accord* Sous forme de granulé mouillable, puis l'adjuvant Merge*, tout en maintenant l'agitation. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette d'Accord pour les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et pour des renseignements additionnels concernant les stades de croissance des mauvaises herbes et autres restrictions. Il est important de couvrir complètement le feuillage afin d'obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> seul, ainsi que :	
Sétaire verte	1 <sup>re</sup> – 5 <sup>e</sup> feuille, 2 talles
Échinochloa- pied-de-coq	1 <sup>re</sup> – 5 <sup>e</sup> feuille
Lin spontané	1 – 8 cm
Gaillet grateron	1 – 4 verticilles
Laiteron potager	1 – 4 feuilles
<b>Note :</b> Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps, blé dur) ou 80 jours (orge de printemps) suivant l'application.	

<b>L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + L'herbicide ASSERT* 300LC</b>	
<b>ENDROIT :</b> Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique	
<b>CULTURE(S) :</b> Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1 <sup>re</sup> et de la 4 <sup>e</sup> feuille.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
L'herbicide ASSERT* 300LC	1,3 litre/hectare aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> feuille de la folle avoine 1,6 litre/hectare au stade de la 4 <sup>e</sup> feuille de la folle avoine
Aucun adjuvant requis	

**MÉLANGE** : S'assurer que l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est complètement dissout avant d'ajouter le Spray Water pH Adjuster. Ajouter le Spray Water pH Adjuster en maintenant l'agitation, et s'assurer que le Spray Water pH Adjuster est à son tour complètement dissout avant d'ajouter Assert\*. Si nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette de l'herbicide Assert\* 300LC pour connaître les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage, et les détails sur les cultures subséquentes. Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> seul, plus la folle avoine.

**L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + l'herbicide ASSERT\* 300 LC+ MCPA Ester**

**ENDROIT** : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique

**CULTURE(S)** : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement

**PÉRIODE D'APPLICATION**: Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 4<sup>e</sup> feuille et de la 6<sup>e</sup> feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1<sup>re</sup> et de la 4<sup>e</sup> feuille.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
L'herbicide ASSERT* 300 LC	SOLS BRUNS ET BRUN FONCÉ  1,3 litre/hectare aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> feuille de la folle avoine 1,6 litre/hectare su stade de la 4 <sup>e</sup> feuille de la folle avoine  SOLS NOIR ET GRIS LIGNEUX  1,6 litre/hectare
MCPA Ester 500	0,7 – 1,1 litres/hectare (350-560 grammes d'équivalent acide/hectare)
OU	OU
MCPA Ester 600	0,58-0,9 litres/hectare (350-540 grammes d'équivalent acide/hectare)

Aucun adjuvant requis

**MÉLANGE** : S'assurer que l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est dissout avant d'ajouter le Spray Water pH Adjuster. Ajouter le Spray Water pH Adjuster en maintenant l'agitation, et s'assurer que le Spray Water pH Adjuster est à son tour complètement dissout avant d'ajouter l'herbicide Assert\* 300LC. Après que l'Assert est mélangé, ajouter le MCPA Ester en maintenant l'agitation. Se référer à la section intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour plus de renseignements. Si nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Consulter les étiquettes de l'herbicide Assert\* 300 LC et MCPA ESTER pour connaître les directives d'application de ces produits, les précautions à prendre et les directives concernant les cultures subséquentes. Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> utilisé seul, plus la folle avoine.

<b>L'HERBICIDE REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement, non contre-ensemencé de légumineuses.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps ou l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
L'herbicide BANVEL*II	0,110 ou 0,145 litres/hectare
<b>OU</b>	<b>OU</b>
L'herbicide BANVEL* Dry	76 ou 100 grammes/hectare
<b>Adjuvants</b> : Agral 90 <sup>*</sup> , Ag Surf <sup>*</sup> , Citowett <sup>*</sup> Plus, Liberate <sup>*</sup> Adjuvant, Ag-Surf <sup>*</sup> II, HiActivate <sup>*</sup> Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance <sup>*</sup>	2L/1000 L de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout. Ajouter l'herbicide Banvel* II ou l'herbicide Banvel* Dry avec l'agitation réduite, puis ajouter l'adjuvant. Se référer à la section de la présente étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour plus de détails. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 litres/hectare. Consulter les étiquettes de Banvel* II ou Banvel Dry pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
<b>Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + l'herbicide BANVEL* II à 0,110 L/ha (ou l'herbicide BANVEL* DRY à 0,76 g/ha)</b> : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2).	
<b>Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + l'herbicide BANVEL* II à 0,145 L/ha (ou l'herbicide BANVEL* DRY à 100 g/ha)</b> : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2) et le pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre).	
<b>NOTE</b> : Utiliser le taux supérieur quand la majorité du kochia à balais est près du ou au stade de la 8 <sup>e</sup> feuille ou quand les conditions de croissance ne sont pas favorables.	
Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application	

<b>L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + PUMA* 120 SUPER</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : <b>Après</b> la levée sur le blé de printemps et le blé dur, lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1 <sup>e</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille plus 3 talles ou sur l'orge de printemps aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 5 <sup>e</sup> feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare

PUMA* 120 SUPER	385 ml/hectare pour la sétaires verte seulement. 770 ml/hectare pour la folle avoine, la sétaires verte, la sétaires glauque et l'Échinochloa pied-de-coq.
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout avant de l'addition de Puma* 120 Super. Ajouter le Puma* 120 Super en maintenant l'agitation. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour plus de renseignements. Consulter l'étiquette de Puma* 120 Super pour obtenir des renseignements concernant le stade des mauvaises herbes, des renseignements sur l'application du produit et les risques environnementaux et les précautions d'emploi à observer.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> seul, plus la sétaires verte, la sétaires glauque, l'Échinochloa pied-de-coq, et la folle avoine.	

<b>L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> +MCPA ESTER + PUMA* 120 SUPER</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Après la levée sur le blé de printemps et le blé dur lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1 <sup>e</sup> feuille et de la 6 <sup>e</sup> feuille plus 3 talles ou sur l'orge de printemps aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 5 <sup>e</sup> feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 litres/hectare <b>ou</b> 0,56 litres/hectare.
OU	OU
MCPA Ester 600	0,7 litres/hectare ou 0,47 litres/hectare
PUMA* 120 SUPER	385 ml/hectare pour la sétaires verte seulement. 770 ml/hectare pour la folle avoine, la sétaires verte, la sétaires glauque et l'Échinochloa pied-de-coq.
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout avant l'addition de Puma* 120 Super. Puis ajouter le Puma* 120 Super, et, en maintenant l'agitation réduite, ajouter le MCPA ESTER. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des instructions générales. Consulter les étiquettes de MCPA Ester et Puma* 120 Super pour obtenir des renseignements concernant le stade des mauvaises herbes, des renseignements sur l'application du produit et les risques environnementaux et les précautions d'emploi à observer.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE SG en pochettes Toss-N-Go seul. Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Refine SG en pochettes Toss-N-Go + MCPA Ester 500 à 0,84 litres/hectare (ou MCPA Ester 600 à 0,7 litres/hectare) ou le canola spontané résistant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (ex. variété Clearfield) (stade de 2-4 feuilles) quand MCPA Ester 500 est appliqué à 0,56 L/hectare (ou MCPA Ester 600 à 0,47 L/Ha), ainsi que la folle avoine, la sétaires verte, l'Échinochloa pied-de-coq et la sétaires glauque.	

<b>L'HERBICIDE REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + L'herbicide ACCORD* Sous forme de granulé mouillable + PUMA* 120 SUPER</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps (cultivée pur l'alimentation animale seulement) non contre-ensemencé de plantes fourragères.	

**PÉRIODE D'APPLICATION :** Blé de printemps et blé dur – stade de 2 à 5 feuilles;  
 Orge de printemps – stade de 2 à 4 feuilles;  
 Graminées annuelles – stade de 1 à 6 feuilles (jusqu'à l'émergence de la troisième tige;  
 Gaillet grateron – stade de 1-4 verticilles;  
 Laiteron potager – stade de 1-4 feuilles.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
L'herbicide ACCORD* Sous forme de granulé mouillable	67 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 litres/hectare
PUMA* 120 SUPER	385 ml/hectare pour la sétaire verte seulement. 770 ml/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'Échinochloa pied-de-coq.

Aucun adjuvant requis

**MÉLANGE :** S'assurer que l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est complètement dissout avant l'addition de l'herbicide Accord\* Sous forme de granulé mouillable. Puis ajouter le Puma\* 120 Super avec l'agitation réduite. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des instructions générales. Consulter les étiquettes de l'herbicide ACCORD\* Sous forme de granulé mouillable et de Puma\* 120 Super pour obtenir des renseignements concernant le stade des mauvaises herbes, des renseignements sur l'application du produit et les risques environnementaux et les précautions d'emploi à observer.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG seul, plus la folle avoine, la sétaire verte, l'Échinochloa pied-de-coq, la sétaire glauque, le gaillet grateron et le laiteron potager.

**NOTES :** Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps, blé dur) ou les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Accord\* pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Se référer aux étiquettes d'Accord\* et Puma\*120 Super pour obtenir plus des renseignements concernant le stade des mauvaises herbes au moment d'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour une suppression constante des mauvaises herbes.

**L'HERBICIDE REFINE<sup>MD</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + L'HERBICIDE RETAIN\* B + 2,4-D ESTER**

**ENDROIT :** Pour utilisation dans les provinces des prairies et la Région de la rivière de la Paix en Colombie Britannique seulement.

**CULTURES :** Le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps seulement, qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Application en postlevée entre les stades de la 4<sup>e</sup> feuille et de la feuille étendard de la culture. Appliquer sur les plantules de gaillet grateron, jusqu'au stade de 4<sup>e</sup> verticille/de la 4<sup>e</sup> feuille.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 g/ha
L'herbicide Retain* B	0,30 L/ha
2,4-D Ester LV700	0,40 L/ha (280 g ea/ha)
Ou	Ou
2,4-D Ester LV600	0,50 L/ha (280 g ea/ha)

<b>Adjuvants</b> : Agral 90 <sup>*</sup> , Agsurf <sup>*</sup> , Citowett <sup>*</sup> Plus, Liberate <sup>*</sup> Adjuvant, Ag-Surf <sup>*</sup> II, HiActivate <sup>*</sup> Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance <sup>*</sup>	2L/1 000 L de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout avant d'ajouter l'herbicide Retain <sup>*</sup> B. Ensuite ajouter l'herbicide Retain <sup>*</sup> B tout en assurant une agitation réduite, puis ajouter le 2,4-D ester puis l'adjuvant. Se référer à la section de la présente étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des directives générales. Utiliser avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Se référer aux étiquettes du mélange en réservoir l'herbicide Retain <sup>*</sup> B et le 2,4-D Ester pour plus de détails concernant l'application du produit et les précautions à suivre.	
<b>Mauvaises herbes supprimées</b> Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> utilisé seul ainsi que le gaillet grateron, excluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2.	
<b>Notes</b> Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas moissonner la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application.	

## BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS

<b>L'HERBICIDE REFINE<sup>MD</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> +L'HERBICIDE ATTAIN<sup>*</sup> MÉLANGE EN RÉSERVOIR</b>		
<b>ENDROIT</b> : Pour utilisation dans les provinces des prairies et la Région de la rivière de la Paix en Colombie Britannique seulement.		
<b>CULTURES</b> : Le blé de printemps (excluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement, qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses.		
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Application en postlevée entre les stades de la 4 <sup>e</sup> feuille et de la feuille étandard du blé de printemps ou de l'orge de printemps sur les plantules de mauvaises herbes, jusqu'au stade de 4 <sup>e</sup> verticille/de la 4 <sup>e</sup> feuille.		
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>		
l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>		30 g/ha
Herbicide Attain mélange en réservoir	Attain A (fluroxypyr)	Attain A – 0,30 L/ha
	Attain B (2,4-D Ester)	Attain B – 0,50 L/ha
<b>Adjuvants</b> : Agral 90 <sup>*</sup> , Agsurf <sup>*</sup> , Citowett <sup>*</sup> Plus, Liberate <sup>*</sup> Adjuvant, Ag-Surf <sup>*</sup> II, HiActivate <sup>*</sup> Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance <sup>*</sup>		2L/1 000 L de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout avant d'ajouter Attain A. Ensuite ajouter Attain B tout en assurant une agitation réduite, puis ajouter l'adjuvant. Se référer à la section de la présente étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des directives générales. Utiliser avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Se référer aux étiquettes du mélange en réservoir Attain pour plus de détails concernant l'application du produit et les précautions à suivre.		

**Mauvaises herbes supprimées**

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> utilisé seul ainsi que le gaillard grateron, excluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2.

**Notes**

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas moissonner la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application.

<b>HERBICIDE REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + HERBICIDE AXIAL* 100EC</b>	
<b>ENDROIT :</b> Pour utilisation dans les provinces des Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S) :</b> Blé de printemps et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION:</b> Appliquer en postlevée aux stades de la 1 <sup>re</sup> à l'a feuille étendard. Appliquer sur les graminées annuelles aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition du 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
Herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
Herbicide AXIAL 100EC	600 mL/hectare pour la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des Canaries, et le panic millet.
Adjuvant ADIGOR*	700 mL/hectare
<b>MÉLANGE :</b> S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout. Puis ajouter l'herbicide AXIAL 100EC avec l'agitation réduite, et enfin l'adjuvant Adigor. <b>NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL.</b> Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial 100 EC pour les directives d'application et les précautions d'utilisation.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide Refine <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des canaries spontané, et le panic millet.	
<b>NOTES :</b> Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial* 100EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

<b>HERBICIDE REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + HERBICIDE AXIAL 100EC + MCPA Ester</b>	
<b>ENDROIT :</b> Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de l'intérieur de Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S) :</b> Blé de printemps et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION:</b> Appliquer en postlevée aux stades de la 1 <sup>re</sup> à l'a feuille étendard. Appliquer sur les graminées annuelles aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, jusqu'à l'apparition du 4 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
HERBICIDE REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
Herbicide AXIAL 100EC	600 mL/hectare pour la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les

	graines de l'alpiste des Canaries, et le panic millet.
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazethapyr (p.ex. le canola Clearfield*) (stades 2-4 feuille).
OU	700 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à ce taux.
MCPA Ester 600	OU 470 mL/hectare pour le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazethapyr (p.ex. le canola Clearfield*) (stades 2-4 feuille).
	580 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à ce taux.
Adjuvant ADIGOR*	700 mL/hectare
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide Refine <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout. Puis ajouter l'herbicide AXIAL 100EC avec l'agitation réduite, puis MCPA Ester, et enfin l'adjuvant. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des instructions générales. Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial 100 EC pour les instructions d'application et les précautions d'utilisation.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'Herbicide Refine <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> seul, ainsi que les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à 700 mL/hectare (ou MCPA Ester 600 à 580 mL/hectare) ou le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazethapyr (p. ex. le canola Clearfield*)(stades 2-4 feuille) lorsque le MCPA est appliqué à 560 mL/hectare (ou MCPA Ester 600 à 470 mL/hectare), plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des Canaries, et le panic millet.	
<b>NOTES</b> : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial* 100EC et l'herbicide MCPA Ester pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

<b>l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + CURTAIL* M</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée à partir du stade de la 3 <sup>e</sup> feuille complète du blé de printemps ou de l'orge de printemps.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
CURTAIL* M	1,5 litre/hectare
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf*, Citowett* Plus, Liberate* Adjuvant, Ag-Surf* II, HiActivate* Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance*	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout. Ajouter Curtail* M, tout en maintenant l'agitation, et ensuite, l'adjuvant. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette de Curtail* M pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit.	



### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> seul, plus le chardon des champs<sup>1</sup> et la renouée liseron<sup>2</sup>.

#### Notes

<sup>1</sup> Appliquer lorsque la majorité des chardons des champs est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression, appliquer le produit lorsque les chardons des champs n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des chardons des champs. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.

<sup>2</sup> Appliquer sur la renouée liseron en croissance active entre les stades du cotylédon et de la 5<sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

### **l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + LONTREL\* 360**

**ENDROIT :** Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S) :** Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement

**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer en postlevée entre les stades de la 3<sup>e</sup> feuille complète et de la feuille étendard du blé de printemps ou de l'orge de printemps.

#### **COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
--	--------------------

LONTREL* 360	0,21 litre/hectare
--------------	--------------------

Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* , Citowett* Plus, Liberate* Adjuvant, Ag-Surf* II, HiActivate* Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance*	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation
--	--

**MÉLANGE :** S'assurer que l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter Lontrel\* 360 au réservoir. Ensuite, ajouter l'adjuvant. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails. Se référer à l'étiquette de Lontrel\* 360 pour des renseignements sur l'application du produit et les précautions concernant l'emploi du produit.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> seul, plus le chardon des champs<sup>1</sup> (suppression saisonnière) et la renouée liseron<sup>2</sup>.

#### Notes

<sup>1</sup> Appliquer lorsque la majorité des chardons des champs est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression, appliquer le produit lorsque les chardons des champs n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des chardons des champs. Les chardons des champs qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

<sup>2</sup> Appliquer sur la renouée liseron en croissance active entre les stades du cotylédon et de la 5<sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

### **l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + LONTREL\* 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER**

**ENDROIT :** Ouest du Canada seulement

**CULTURE(S) :** Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement

**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer en postlevée à partir du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complète jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard de la culture.

#### **COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
--	--------------------

LONTREL* 360	0,21 litre/hectare
Choisir l'un des suivants :	
1. MCPA ester (500 g/L)	0,84 litre /hectare
2. MCPA Ester (600 g/L)	0,7 litre/hectare
3. 2,4-D Ester (600 g/L)	0,7 litre/hectare
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* , Citowett* Plus, Liberate* Adjuvant, Ag-Surf* II, HiActivate* Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance*	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est ensuite, complètement dissout. Ajouter Lontrel* 360, ensuite le 2,4-D ester ou le MCPA ester tout en maintenant l'agitation, et enfin, l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter les étiquettes de Lontrel* 360 et MCPA Ester ou 2,4-D Ester pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit et les autres restrictions.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Toutes les mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> seul, plus le chardon des champs <sup>1</sup> , la renouée persicaire, le laiteron des champs, le tabouret des champs, le canola spontané, la renouée liseron et la moutarde des champs.	
<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b>	
Toutes les mauvaises herbes réprimées par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> seul, plus le gaillet gratteron.	
<b>NOTE</b> : <sup>1</sup> Assure une suppression saisonnière du chardon des champs.	

## BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR)

<b>L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + HORIZON* 240 EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée du stade de la 2 <sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
HORIZON* 240 EC	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaires verte
Adjuvant : SCORE* seulement	800 mL/hectare pour le taux le plus faible de Horizon <sup>md</sup> 240 EC 1,0 litre/hectare pour le taux le plus élevé de Horizon <sup>md</sup> 240 EC
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout. Ajouter Horizon* 240 EC puis l'adjuvant Score*, tout en maintenant l'agitation. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette de Horizon* 240 EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> seul, plus la folle avoine et la sétaires verte.	

<b>L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + MCPA ESTER + HORIZON<sup>*</sup> 240 EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée du stade de la 3 <sup>e</sup> feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Appliquer sur la folle avoine en pleine croissance du stade de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 4 <sup>e</sup> talle, et sur la sétaire verte du stade de la 1 <sup>re</sup> à la 5 <sup>e</sup> feuille, avant l'apparition de la 3 <sup>e</sup> talle.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
MCPA Ester 500	0,84-1,1 litres/hectare (ou 0,56 litres/hectare)
OU	OU
MCPA Ester 600	0,7-0,92 litres/hectare (ou 0,47 litres/hectare)
HORIZON <sup>*</sup> 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE <sup>*</sup> seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8% v/v)
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> est complètement dissout. Ajouter Horizon <sup>*</sup> 240 EC puis le MCPA Ester, ensuite l'adjuvant Score <sup>*</sup> , tout en maintenant l'agitation. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter les étiquettes de Horizon <sup>*</sup> 240 EC et MCPA Ester pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> , plus la folle avoine et la sétaire verte, plus les mauvaises herbes à feuilles larges supprimée par MCPA Ester 500 à 0,84-1,1 litres/hectare (ou MCPA Ester 600 à 0,7 – 0,92 litres/hectare) ou le canola spontané tolérant à l'imazamox et l'imazethapyr (p.ex. les variétés Clearfield <sup>*</sup> ) (2-4 feuilles) quand MCPA Ester est appliqué à 0,56 litres/hectare (ou MCPA Ester 600 à 470 mL/hectare). La suppression de la sétaire verte peut être réduite avec le mélange en réservoir avec l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup> + MCPA Ester + Horizon <sup>*</sup> 240 EC.	

<b>L'HERBICIDE REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + HORIZON<sup>*</sup> 240 EC + HERBICIDE BANVEL<sup>*</sup> II OU HERBICIDE BANVEL<sup>*</sup> DRY</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement. <b>Non contre-ensemencé de légumineuses.</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
HORIZON <sup>*</sup> 240 EC	0,230 L/hectare
L'herbicide Banvel <sup>*</sup> II	0,110 ou 0,145 L/hectare
<b>ou</b>	<b>ou</b>
L'herbicide Banvel <sup>*</sup> Dry	76 ou 100 grammes/hectare
Adjuvant : SCORE <sup>*</sup>	0,8 L/ha

**MÉLANGE** : S'assurer que l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est complètement dissout. Réduire l'agitation et ajouter l'herbicide Banvel\* II ou l'herbicide Banvel\* Dry et ensuite l'herbicide HORIZON\* 240 EC. Ajouter ensuite l'adjuvant SCORE\*. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Utiliser un épandage minimum de 55 litres/hectare. Consulter les étiquettes des herbicides Banvel\* II, Banvel\* Dry, et de Horizon\* 240 EC pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de son usage.

#### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

**Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + HORIZON\* 240 EC + l'herbicide BANVEL\* II à 0,110 L/ha (ou l'herbicide BANVEL\* DRY à 0,76 g/ha)** : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2), la folle avoine et la sétaire verte.

**Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + HORIZON\* 240 EC + l'herbicide BANVEL\* II à 0,145 L/ha (ou l'herbicide BANVEL\* DRY à 100 g/ha)** : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2), le pissenlit (rosettes de printemps ou d'automne, moins de 15 cm de diamètre), la folle avoine et la sétaire verte.

**NOTE** : Utiliser le taux supérieur quand la majorité du kochia à balais est près du ou au stade de la 8e feuille ou quand les conditions de croissance ne sont pas favorables.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application

#### L'HERBICIDE REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + ACCORD\* + HORIZON\* 240 EC

**ENDROIT** : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S)** : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.

#### PÉRIODE D'APPLICATION :

Blé de printemps et blé dur - stade de 2-5 feuilles;  
Folle avoine – stade de 1 -6 feuille avant l'apparition de la 4<sup>e</sup> tige ;  
Sétaire verte – stade de 1-5 feuille avant l'apparition de la 3<sup>e</sup> tige;  
Gaillet grateron – stade de 1-4 verticilles;  
Laiteron potager – stade de 1-4 feuilles.

Il est important de couvrir complètement le feuillage pour une suppression constante des mauvaises herbes.

#### COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
ACCORD*	67 grammes/hectare
HORIZON* 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE* seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8% v/v)

**MÉLANGE** : S'assurer que l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est complètement dissout. Puis ajouter l'Accord\*, et quand l'Accord\* est complètement mélangé, réduire l'agitation et ajouter Horizon\* 240 EC, ensuite l'adjuvant Score\*. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des instructions générales. Consulter l'étiquette de l'herbicide Horizon\* 240 EC des instructions d'application et les précautions à observer lors de son usage. Consulter l'étiquette de l'herbicide Accord\* pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions.

#### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG, plus la folle avoine et la sétaire verte, plus le gaillet grateron (1-4 verticilles) et le laiteron potager (1-4 feuilles).

**NOTES :** Avant l'usage, consulter l'étiquette de l'herbicide Accord\* pour les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours.

**L'HERBICIDE REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + SIMPLICITY\***

**ENDROIT :** Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

**CULTURE(S) :** Blé de printemps et blé dur

**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer en postlevée entre le stade de la 3<sup>e</sup> feuille au premier nœud du blé de printemps et du blé dur.

Ce mélange en cuve peut être appliqué au moyen d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne. Se référer à la section « APPLICATION AÉRIENNE » pour des instructions. Consulter l'étiquette de SIMPLICITY\* pour obtenir des renseignements additionnelles à l'application aérienne et les précautions.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
SIMPLICITY*	500 ml/hectare Ou 375 ml/hectare
Adjuvants : Agral*90, Ag-Surf* , Citowett* Plus, Liberate* Adjuvant, Ag-Surf* II, HiActivate* Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance*	2,5 L/1000 L de solution de pulvérisation

**MÉLANGE :** S'assurer que l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter le SIMPLICITY\* puis l'adjuvant. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des instructions générales. Consulter l'étiquette de SIMPLICITY\* pour obtenir des renseignements concernant l'application et les précautions d'emploi à observer.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> seul, plus les mauvaises herbes dans l'étiquette de SIMPLICITY\*.

**BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR)**

**L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> + ACCORD\* + AVENGE\* 200-C**

**ENDROIT :** Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S) :** Blé de printemps (excluant le blé dur) seulement. Non contre-ensemencé de plantes fourragères.

**PÉRIODE D'APPLICATION:** Appliquer en postlevée du stade de la 2<sup>e</sup> feuille à la 5<sup>e</sup> feuille de la culture.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 grammes/hectare
ACCORD*	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes énumérées ci-dessous. 165 grammes/hectare pour la sétaire verte
AVENGE* 200-C	3,5 litres/hectare.



l'herbicide REFINE <sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go <sup>md</sup>	30 g/ha	Everest 70 DF ou Everest Solupak 70 DF	43 g/ha	2,4-D amine ou ester	Jusqu'à 560 g ea/ha	Agral* 90 Ag-Surf* , Liberate* Adjuvant, Ag-Surf* II, HiActivate* Non-ionic Liquid Spreader/A ctivator, Adjuvant Super Mouillant ou Enhance*	0,25 % v/v
---	---------	--	---------	----------------------------	---------------------------	--	------------

**MÉLANGE :** S'assurer que l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est dissout. Ajouter au réservoir Everest<sup>md</sup> Solupak 70 DF ou Everest\*70 DF, en maintenant l'agitation, ensuite le 2,4-D amine ou ester, et ensuite l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE mélange pour des instructions générales. Se référer aux étiquettes de 2,4-D amine ou ester et Everest Solupak 70 DF ou Everest 70 DF pour plus de détails concernant les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, l'application du produit, les précautions d'utilisation et les autres restrictions.

#### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE<sup>md</sup> en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> SG seul plus la sétaire verte et la folle avoine.

**NOTE :** Respecter le délai minimum précédent la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols ligneux noirs, brun foncé et gris seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application de Everest\* Solupak\* dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne de 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Recultiver le blé de printemps seulement sur les sols bruns.

### USAGES LIMITÉS

#### ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES

#### NOTE À L'UTILISATEUR: LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que FMC of Canada Limited et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). FMC of Canada Limited elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s). Par conséquent, l'utilisateur assume toutes les responsabilités inhérentes et s'engage à ne pas tenir FMC of Canada Limited responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

#### ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> à raison de 30 grammes par hectare avec Agral\* 90, Ag-Surf\*, Citowett \* Plus, Liberate\* Adjuvant, Ag-Surf\* II, HiActivate\* Non-ionic Liquid Spreader/Activator, Adjuvant Super Mouillant ou

Enhance\* au taux de 2,0 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation. (Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette.)

Appliquer l'herbicide en postlevée sur les graminées de semis ou établies suivantes qui sont destinées au fourrage ou à la production de semences :

Brome des prés	Agropyre pubescent
Brome inerme	Agropyre élevé
Fétuque rouge traçante	Agropyre à chaumes rudes
Fétuque élevée	Agropyre des rives
Dactyle pelotonné	Agropyre du Nord
Agropyre à crête	Agropyre de l'Ouest
Agropyre intermédiaire	

Appliquer l'herbicide en postlevée sur les graminées établies suivantes qui sont destinées au fourrage ou à la production de semences :

Pâturin des prés

L'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> supprime les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> utilisé seul. Pour obtenir les meilleurs résultats, procéder au traitement lorsque les mauvaises herbes sont encore jeunes et en pleine croissance, mesurant moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance.

Les graminées mentionnées ci-dessus ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ni pour le fourrage moins de 7 jours après le traitement.

Se référer aux sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les précautions d'emploi ainsi que les directives d'application et de mélange.



## APPLICATION AUTOMNALE SUR LE BLÉ D'HIVER DANS L'EST DU CANADA

### NOTE À L'UTILISATEUR: LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que FMC of Canada Limited et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). FMC of Canada Limited elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s). Par conséquent, et l'utilisateur assumant toutes les responsabilités inhérentes et s'engageant à ne pas tenir FMC of Canada Limited responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

### APPLICATION AUTOMNALE SUR LE BLÉ D'HIVER DANS L'EST DU CANADA

Pour la suppression des mauvaises herbes indiqué pour l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> utilisé seul, appliquer 30 grammes (15 g m.a./ha) de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> par hectare avec un agent tensio-actif homologué. (Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE de cette étiquette).

Appliquer en l'automne au moyen d'un matériel terrestre, post levée après le stade de 2 feuilles du blé d'hiver, avant un gel meurtrier. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance ayant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. La couverture complète des mauvaises herbes est nécessaire.

Suivant l'application automnale, ne pas appliquer l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> au printemps.

On ne peut utiliser le blé pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

Se référer aux sections appropriée de cette étiquette pour des renseignements additionnels concernant les précautions, l'application et/ou directives de mélange.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE : PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE:

Lorsque l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est dissous, l'herbicide ne se précipitera pas, même si le pulvérisateur est stationné pendant un certain temps. Si le pulvérisateur a reposé pendant un certain temps et si on a ajouté un composant du mélange en réservoir non hydrosoluble, bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications. Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Utiliser la solution de pulvérisation contenant ASSERT<sup>md</sup> dans les 12 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

NOTE: Ne pas mélanger les pochettes hydrosolubles avec des engrais liquides, des substances contenant du bore ou des substances qui dégagent du chlore libre. Le mélange des pochettes hydrosolubles avec ces composés entraînera la formation d'une substance insoluble dans le réservoir.

### DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare pour l'application terrestre, et un volume de pulvérisation minimum de 25 à 50 L pour l'application aérienne. Si l'on mélange en réservoir avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Toujours commencer avec un réservoir du pulvérisateur propre et vide.
2. Remplir à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG est **complètement** dissous.
4. S'assurer qu'il n'existe pas des granules non-dissous, puis ajouter la quantité requise du composant du mélange en réservoir.
5. Si le composant du mélange en réservoir est un concentré émulsifiable (EC), réduire l'agitation afin d'éviter l'induction d'une émulsion inverse. Lorsque l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est complètement dissous, il restera en solution.
6. Ajouter le reste de l'eau.
7. S'il est requis pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.
8. Se référer aux sections de mélange en réservoir de ce livret pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.
9. Pour les mélanges subséquents, réduire le volume de la matière qui reste dans le réservoir à 10 % (au moins) du volume de solution originale avant d'avancer à l'étape 1, parce que les produits chimiques restants peuvent entraver la dispersion de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup>. Si cela est impossible, délayer l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> dans une petite quantité d'eau (5-10 L) avant de l'ajouter au réservoir.

## **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPECIALES POUR LES INJECTEURS (CHEMICAL HANDLERS)**

1. S'assurer que l'injecteur est propre (rincé avec l'ammoniaque).
2. Pour les meilleurs résultats, ajouter l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> à la partie supérieure du réservoir.
3. Si l'on utilise un injecteur, s'assurer que tous les granules et les pochettes solubles de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> sont complètement dissous et qu'ils sont injectés dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter les autres produits chimiques.
4. Pour certains injecteurs, un volume bas d'eau peut causer une saturation de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup>, laissant des granules non-dissous. Dans ce cas, rincer l'injecteur avec de l'eau propre avant l'addition des autres produits chimiques.
5. Toujours dissoudre les granules de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> dans le réservoir principal avant d'ajouter un autre composant du mélange en réservoir.

Note : Observer la procédure de nettoyage recommandé pour les réservoirs des pulvérisateurs.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL**

### **PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:**

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.

### **DIRECTIVES DE NETTOYAGE :**

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé, l'orge de printemps et l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide REFINE SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.
2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide. Répéter l'étape 1 au besoin.
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau ou une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés adhérant aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable a été mélangé dans le réservoir avec l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup>, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> dans le réservoir et les boyaux.
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
5. Vider le réservoir.
6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyant et de l'eau.
7. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

Note : Si l'on utilise un injecteur, observer la procédure de nettoyage ci-dessus pour ce matériel.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide REFINE<sup>md</sup> SG en pochettes Toss-N-Go<sup>md</sup> ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant local de FMC of Canada Limited ou composer le numéro sans frais de FMC of Canada Limited 1 833-362-7722.

#### **ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

#### **ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

REFINE et TOSS-N-GO sont marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

\*Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

**HERBICIDE REFINE<sup>MD</sup> SG en pochettes TOSS-N-GO<sup>MD</sup>**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION : SE RÉFÉRER AU MODE D'EMPLOI  
POUR OBTENIR DES INDICATIONS COMPLÈTES SUR LES PRÉCAUTIONS À  
PRENDRE**

**PRINCIPES ACTIFS: Thifensulfuron-méthyle 33,35 %  
Tribénuron-méthyle 16,65 %**

**Avertissement : Contient l'allergène lait et sulfites**

**GRANULES SOLUBLES**

**CONENTU NET : 121,5 GRAMMES**

**CE SAC PERMET DE TRAITER 4 HECTARES (10 ACRES)**